

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 7 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 31

Nombre de membres présents : 27

Date de la convocation : 2/11/2016

Objet de la délibération : Adoption d'un avenant à la convention de mise à disposition de personnel
Moulin de Vignal.

L'an deux mille seize et le sept novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Michel Romeyer, Serge Vray, Colette Ferrand, Jean Philippe
Montagne, Serge Granjon, Alain Marquet, Alain Limousin, Cédric Bonhomme, Jean Claude Civard,
Jean Pierre Dubost, Robert Decourtye, Yves Favier, Jacques Blanchard, Roger Violante, Marie George
Bouhe, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berlier, Bernard
Bonnet, Gilbert Soulier, Annie Mallard, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Sébastien Teyssier excusé a donné procuration à Annie Grégoire

Marie Meley excusée a donné procuration à Michel Romeyer

Jean Marc Sardat excusé a donné procuration à Jacques Blanchard

Hervé Béal excusé a donné procuration à Josette Folleat

Excusés ou absents :

Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Bernadette El Asri, Jean Louis Jayol, Bernard Fournier, Anne Marie
Kmiecik

Secrétaire de séance : Serge Vray

Pour	Contre	Abstentions
31	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20161107-2016123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2016

La Communauté de communes du Pays de St Bonnet le Château et l'association du moulin de Vignal ont signé en novembre 2015, une convention de mise à disposition de personnel, sur la base d'une journée par semaine de mi-novembre 2015 à fin décembre 2016 (soit 418.5 heures à 15.90 €/h), afin de coordonner les actions programmées et mises en œuvre dans le cadre de la convention signée avec la DRAC « Convention pour le développement des pratiques artistiques et culturelles – tout au long de la vie ». Il est proposé de proroger cette mise à disposition pour le premier semestre 2017, avec les mêmes conditions matériels et financières, par le biais d'un avenant à la convention mentionnée ci-dessus :

« La salariée effectuera la mission suivante pour le compte de l'employeur d'accueil :

Coordination des actions inscrites dans la « Convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture - 2014/2016 - tout au long de la vie », du Pays de Saint-Bonnet-le-Château, signée le 14 décembre 2014, entre la Direction Régionales des Affaires Culturelles de Rhône-Alpes et la Communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château.

En particulier :

- Lancement et suivi des projets lancés en septembre 2016 et devant se poursuivre jusqu'à mai 2017 ;
- Réflexion sur de nouveaux projets en partenariat avec les acteurs locaux ;
- (...) »

M. le Président demande à l'organe délibérant de se prononcer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Approuve le projet d'avenant à la convention de mise à disposition de personnel signée en novembre 2015, entre l'association du moulin de Vignal et notre groupement de communes ;
- Autorise le président à signer ledit avenant.

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A St Bonnet le Château
Le 7 novembre 2016

Le Président



Iwan MAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20161107-2016123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2016